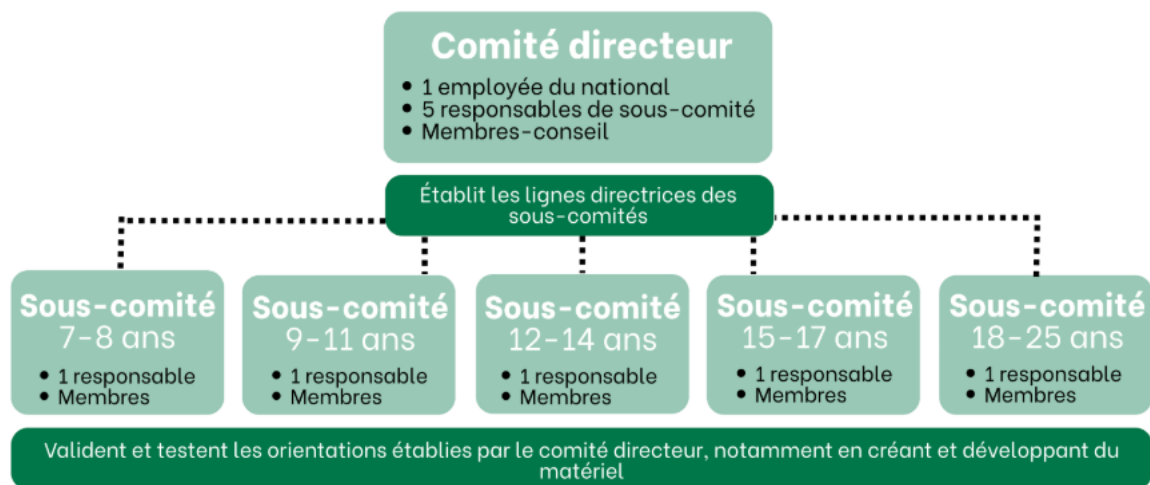


Rôle 2 : Membres-conseil du comité directeur

Fonctionnement général :

Les orientations générales sont définies par le comité directeur, puis mises en œuvre et adaptées par des sous-comités :



Description :

Le ou la membre-conseil du comité directeur participe à la réflexion stratégique globale et veille à la cohérence du programme pédagogique, tout en soutenant le travail des sous-comités.

Responsabilités :

- **Participer obligatoirement au camp de lancement du 21 au 23 août 2026 (lieu à déterminer)**
- Participer aux rencontres du comité directeur (rencontres moins fréquentes, parfois en demi-journées en présence).
- Contribuer aux discussions sur les orientations du programme pédagogique.
- Définir et valider les balises de travail proposées aux sous-comités.
- Valider la cohérence entre les productions des différents sous-comités.
- Apporter un regard critique, complémentaire et stratégique.
- Soutenir les principes d'engagement jeunesse et de représentativité.